

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2019 1^{er} août 2014

SOMMAIRE

3.14 Investments S.à r.l96908	Société de Participation du Grand-Duché
Afea S.à r.l 96881	96871
Alceda Star S.A96867	Société de Participation du Grand-Duché
Amati Holding S.A	96873
BCSP V CE Lux I S.à r.l	Société de Participation du Grand-Duché
BCSP V CE Lux I S.C.A96891	96873
Cloisinvest S.A96867	Société Générale Luxembourgeoise d'in-
Gold Shana 26 S.à r.l	génierie et de développement 96908
Heureko S.A96870	Solis Group
ICG Senior Debt Partners Fund96874	SOMAC S.A. "Soft Management Corporation"96911
IFP Luxembourg Fund96867	SOMAC S.A. "Soft Management Corpora-
Immobilière Ciel S.A	tion" 96870
Island Fund S.A 96872	Somato S.A. SPF
Island Fund S.A 96872	Spirit of License 96909
Konnick Invest S.A	Spring Holdings S.à r.l96906
LionLead SCA96869	Structured Invest96869
Mermer International S.A 96870	Tiago German Properties GmbH 96912
Nikko AM Investment Trust (Luxem-	TS Nautilus (Westendstrasse) S.à.r.l 96912
bourg)96866	Twelve Allium S.à r.l
Panlip S.A., SPF96869	UIL Special-Bond-Portfolio96866
Prince Street Emerging Markets Flexible	Universal Management Services Sàrl 96867
EUR	Valona Finance S.A SPF 96866
Schaepicco Sàrl	Valoneo Europe96868
Sensoye SA	VDA S.A 96873
Sinequanon Health Care SA96868	Veran S.P.F96866
Skyr Consultants S.à r.l	Viera Invest and Finance S.A 96912
Skyter Shipping S.A 	



Valona Finance S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 21.796.

The Shareholders are hereby convened to attend to the

ORDINARY GENERAL MEETING

to be exceptionally held at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen on August 18, 2014 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

- 1. Presentation and approval of the report of the Liquidator;
- 2. Appointment of H.R.T. Révision S.A., a société anonyme, having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 51.238 as auditor to the liquidation ("commissaire à la liquidation");
- 3. Fixing of the date of the next ordinary general shareholders' meeting approving the report of the auditor to the liquidation and resolving on the closing of the liquidation;
- 4. Any other business.

The Liquidator

Référence de publication: 2014113784/19.

Nikko AM Investment Trust (Luxembourg), Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de NIKKO AM INVESTMENT TRUST (LUXEMBOURG) coordonné au 22 Juillet 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dr. Christian SZYLAR.

Référence de publication: 2014114099/9.

(140134110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Veran S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.491.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 août 2014 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2013, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2013.
- 4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014107258/1023/17.

UIL Special-Bond-Portfolio, Fonds Commun de Placement.

Die Union Investment Luxembourg S.A. hat in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsgesellschaft des UIL Special-Bond-Portfolio, einem spezialisierten Investmentfonds in der Form eines Umbrella-Fonds, am 27. Mai 2014 beschlossen, diesen Fonds im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 12, Ziffer 4 des Verwaltungsreglements mit Wirkung zum 30. Mai 2014 in Liquidation zu setzen.

Der Verwaltungsrat der Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014117813/9.



Cloisinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.233.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 août 2014 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Examen du rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.
- 3. Affectation des résultats au 31 décembre 2013.
- 4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
- 5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 6. Démission de Mme Ingrid CERNICCHI de son mandat d'administrateur et décharge.
- 7. Nomination de Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014117810/29/21.

IFP Luxembourg Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de IFP LUXEMBOURG FUND signé en date du 8 juillet 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2014110573/10.

(140132772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Alceda Star S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 131.773.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014113024/10.

(140133016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Universal Management Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014076596/13.

(140089800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.



Immobilière Ciel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 98.641.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 août 2014 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Examen du rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.
- 3. Affectation des résultats au 31 décembre 2013.
- 4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
- 5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 6. Démission de Mme Ingrid CERNICCHI de son mandat d'administrateur et décharge.
- 7. Nomination de Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014117811/29/21.

Sinequanon Health Care SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 136.999.

Les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires devant se tenir extraordinairement le 19 août 2014 à 10.00 heures au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange avec l'agenda suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration;
- 2. Présentation du rapport du Commissaire aux comptes;
- 3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
- 4. Affectation du résultat;
- 5. Décharge pleine et entière à donner aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2012;
- 6. Elections statutaires;
- 7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014111130/6654/20.

Valoneo Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.192.

EXTRAIT

Par décision du Conseil de gérance du 14 mai 2014, le transfert du siège social au 8, boulevard Royal à L - 2449 Luxembourg a été accepté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Le Conseil de gérance

Référence de publication: 2014076601/13.

(140089507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.



LionLead SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.123.

You are duly convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company which will be held before a Luxembourg notary at 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 August 2014 at 11.00 a.m.

Shareholders may be represented by a duly appointed agent and attorney-in-fact of their choice. Shareholders who cannot attend the general meeting in person are thus invited to send a duly filled in and executed proxy to the registered office of the Company 24 hours before the general meeting.

The agenda of the general meeting is the following:

Agenda:

- Presentation of the Reports of the General Partner, of the Supervision Board and of the External Auditors for the year ended 31 March 2014,
- · Approval of the Annual Accounts as at 31 March 2014 and allocation of results thereof,
- Discharge to be granted to the General Partner and to the Supervision Board for the execution of their mandates for the year ended as at 31 March 2014,
- · Renewal of the External Auditors' mandate,
- · Statutory nominations,
- · Miscellaneous.

LIONLEAD MANAGEMENT S.à r.l. Acting as Managing General Partner of LIONLEAD S.C.A.

Référence de publication: 2014117812/755/25.

Panlip S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.366.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on August 11, 2014 at 09.00

Agenda.

- 1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
- 2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2013 and allotment of results.
- 3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2013.
- 4. Statutory Elections.
- 5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014107259/1023/17.

Structured Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.174.

Die koordinierte Satzung vom 08. Juli 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Juli 2014.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Christoph Längsfeld

Référence de publication: 2014103513/12.

(140122079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.



Prince Street Emerging Markets Flexible EUR, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Prince Street Emerging Markets Flexible EUR modifié au 27.06.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.06.2014.

Wallberg Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2014088157/11.

(140104346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Mermer International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.345.

Les actionnaires sont invités à prendre part à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le j eudi 7 août 2014 à 16h au siège social de la société, L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, pour délibérer sur les points portés à l'ordre du jour fixé comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31.12.2013.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Luxembourg, le 23 juillet 2014

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014107256/744/18.

Heureko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.332.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 août 2014 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2013, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2013.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014107260/1023/16.

SOMAC S.A. "Soft Management Corporation", Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.570.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076547/9.

(140090134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.



Amati Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 95.038.

Die Aktionäre werden hiermit zur Teilnahme an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, welche am 13. August 2014 um 14.00 Uhr in L-2453 Luxemburg, 6, rue Eugène Ruppert, mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

- 1. Prüfungsbericht des Kommissars.
- 2. Verabschiedung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2013.
- 3. Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses.
- 4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Kommissars für ihre Tätigkeit während des entsprechenden Geschäftsjahres.
- 5. Wiederernennung der Frau Tessy LANG, Verwalterin von Gesellschaften, geboren am 24. Juni 1969 in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum Luxemburg), beruflich wohnhaft in L-2453 Luxemburg, 6, rue Eugène Ruppert, als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2020.
- 6. Wiederernennung des Herrn Frank PLETSCH, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 15. Juli 1974 in Trier (Deutschland), beruflich wohnhaft in L-2453 Luxemburg, 6, rue Eugène Ruppert, als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2020.
- 7. Wiederernennung des Herrn Gérard BIRCHEN, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 13. Dezember 1961 in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum Luxemburg), beruflich wohnhaft in L-2453 Luxemburg, 6, rue Eugène Ruppert, als Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2020.
- 8. Wiederernennung von COMCOLUX S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, H.G.R. Luxemburg B n° 58.545, mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, als Kommissar bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2015.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014105456/29/30.

Skyter Shipping S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 141.445.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 22 mai 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- SKYTER SHIPPING S.A., dont le siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, a été dénoncé en date du 23 décembre 2009, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B141445.

Pour extrait conforme Me Aziza GOMRI Liquidateur

Référence de publication: 2014076538/14.

(140089807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Société de Participation du Grand-Duché, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 18.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014076539/10.

(140089577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.



Island Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 3, Wirwelt. R.C.S. Luxembourg B 79.111.

Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire en date du 5 juin 2014

En date du 5 juin 2014, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 5 juin 2014, de Monsieur Stefan Sigurdsson, en qualité d'Administrateur,
- de coopter, avec effet au 5 juin 2014, Madame Selma Filippusdottir, Alfaland 14, 108 Reykjavik, en qualité d'Administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, en remplacement de Monsieur Stefan Sigurdsson, démissionnaire.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Island Fund S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014104982/17.

(140125568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Island Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 3, Wirwelt. R.C.S. Luxembourg B 79.111.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 juin 2014

En date du 10 juin 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Stefan Sigurdsson, en qualité d'Administrateur, avec effet au 5 juin 2014,
- De ratifier la cooptation de Madame Selma Filippusdottir, en qualité d'Administrateur, avec effet au 5 juin 2014, en remplacement de Monsieur Stefan Sigurdsson, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Monsieur Marc Lefebvre, de Madame Selma Filippusdottir et de Monsieur Sigurdur Sveinsson, en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015,
 - de ne pas renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de réviseur d'entreprises agréé,
- de nommer Madame Céline Delvenne, 33, Clos Yves Robert, 4141 Louveigne, Belgique, en qualité de Commissaire aux comptes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Island Fund S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014105803/21.

(140126896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Solis Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.338.

EXTRAIT

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Yacine AOUABDIA de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 2 janvier 2012.

Le Receveur (signé).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014076543/16.

(140089810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.



Skyr Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 103.589.

Rectificatif du bilan déposé le 14/05/13 - L130076542

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 MAI 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014076537/11.

(140089482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Société de Participation du Grand-Duché, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 18.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014076540/10.

(140089578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

VDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.223.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social exceptionnellement en date du 30 juillet 2013

5 ème Résolution:

La cooptation de M. Alexandre Braconnier, né le 18 juillet 1975 à Uccle demeurant professionnellement au 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles en remplacement de M. William Vermeersch, démissionnaire est ratifiée.

Fait à Luxembourg.

Pour VDA S.A.

Référence de publication: 2014076607/13.

(140090091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Société de Participation du Grand-Duché, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 18.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014076541/10.

(140089579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Somato S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 77.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014076548/10.

(140089571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.



ICG Senior Debt Partners Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 174.964.

As the extraordinary general meeting of shareholders of the Fund held on 7 July 2014 could not validly approve the items on the agenda for lack of quorum, shareholders of the Fund are hereby reconvened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Fund which will be held on 20 August 2014 (the "Second EGM") at the registered office of the Fund at 33 rue de Gasperich, L5826 Hesperange at 2:00 p.m. (Luxembourg time) to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

- 1. Amendment and insertion of the following definitions in the list of definitions of the articles of incorporation of the Fund (the "Articles") so as to read as follows:
 - "AIFM" "means a person appointed as the Alternative Investment Fund Manager for the Fund";
 - "AIFM Law" "means the Law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers";
 - "Alternative Investment Fund Manager" "means an alternative investment fund manager within the meaning of the AIFM Law";
 - "Business Day" "means, (save to the extent otherwise defined) a day, other than a Saturday or Sunday, on which (i) the Target 2 System (as defined in the By-Laws) is open for settlement of payments in euro and (ii) a day, other than a Saturday or Sunday, on which banks are open for business in London and Luxembourg";
 - "Depositary" "has the meaning assigned thereto in Article 21 (Depositary)";
 - "ICG Group" "means Intermediate Capital Group plc and its affiliates";
 - "ICG Person" "means the AIFM, the Investment Adviser and any of their directors, officers and employees";
 - "Information Means" "has the meaning assigned thereto in Article 30 (Investor's information)";
 - "Investor" "means a prospective investor or a Shareholder";
 - "Non-Participating FFI" "means a Shareholder that is a "foreign financial institution" for purposes of FATCA and that, unless deemed compliant or exempted, has not entered into a reporting and withholding agreement with the U.S. Internal Revenue Service in connection with FATCA";
 - "Preferential Treatment" "has the meaning assigned thereto in Article 29 (Preferential Treatment of Investors)";
- 2. Removal of the definitions of the following terms in the list of definitions of the Articles: "Carried Interest Share Call Notice", "Carried Interest Shareholder Purchase Option", "Carried Interest Share Purchase Price", Carried Interest Shareholder Redemption Price", "Custodian" and "Moody's";
- 3. Correction of a clerical error in the first sentence of Article 5 of the Articles so as to refer to "Fund Assets" instead of "Fund's Assets":
- 4. Amendment of paragraph (g) of Article 8 of the Articles in order to add a reference to the AIFM with respect to the Shareholder's consent to indemnify inter alia the AIFM for breach of any of the Shareholder's representations or warranties in the Subscription Agreement, so as to read as follows:
 - "Each Shareholder is required to execute a subscription agreement (the "Subscription Agreement") pursuant to which each Shareholder (i) commits irrevocably to make all subscriptions and payments expected from them in accordance with the terms of the Subscription Agreement, the Prospectus and these Articles and (ii) agrees to indemnify the General Partner and the Investment Adviser and/or the AIFM for breach of any of its representations or warranties in the Subscription Agreement. Each Shareholder declares that it is bound by the terms and conditions of the Prospectus, these Articles and its Subscription Agreement, as each may be amended from time to time.";
- 5. Amendment of paragraph (f) of Article 9.3.5 of the Articles in order to add a reference to the AIFM therein, so as to read as follows:
 - "such Transfer would not cause the Fund, any Portfolio Investment, the AIFM, the Investment Adviser, the General Partner or any of their respective Affiliates, as reasonably determined by the General Partner, to be in breach, or otherwise adversely affected as a result of the provisions of, any applicable law, regulation or rule (as in effect on the date of the Transfer or as may be in effect at any time in the future); and";
- 6. Amendment of paragraph (v) of Article 9.3.7. of the Articles regarding the rights of the General Partner to exercise the Purchase Option in certain circumstances so as to read as follows:
 - "Without prejudice to the rights of the General Partner under article 9.1 (Compulsory Redemption of Shares) of the By-Laws the General Partner shall have the right to exercise the Purchase Option if the General Partner determines at any time that (i) a U.S. holder of a Rule 144A Share is not a QIB/QP or (ii) a Shareholder has made or been deemed to have made an ERISA related representation that is false or misleading or whose beneficial ownership of such Shares causes a violation of the 25 per cent. limitation or (iii) a Shareholder ceases to be or is found not to be a Well-Informed Investor or (iv) a Shareholder is a Recalcitrant Shareholder, is a Non-Participating FFI or otherwise prevents the Fund or the relevant Compartment(s) from qualifying as, or complying with any obligations imposed on, a "Participating FFI" within the meaning of U.S. Treasury Regulation Section 1.1471-1(85)



- or a "deemed-compliant FFI" within the meaning of U.S. Treasury Regulation Section 1.1471-5(f) or (v) if the Shareholder is a Defaulting Shareholder and the related default is not remedied in full within five Business Days from the date on which the related Default Letter was sent (including for the avoidance of doubt, the payment of the defaulted amounts plus Default Interest thereon) or (vi) if the Shareholder is a Fully Excused Shareholder or (vii) the Shareholder has failed to provide information to the General Partner in order for the General Partner to be able to comply with any tax requirement whether statutory or otherwise or to permit any payment to be made without any withholding deduction (any such person, a "Non-Permitted Holder")";
- 7. Amendment of the reference to "Custodian" in the first sentence of paragraph (vii) of Article 9.3.7 of the Articles so as to refer to "Depositary";
- 8. Amendment of the last sentence of paragraph (x) of Article 9.3.7 of the Articles in order to add a reference to the AIFM, so as to read as follows:
 - "The Fund, the General Partner, the AIFM and the Investment Adviser shall not be liable to any Person having an interest in the Shares redeemed or purchased as a result of any such redemption or purchase.";
- 9. Removal of Article 9.3.8. of the Articles regarding the forced transfer of Carried Interest Shares;
- 10. Amendment of the reference to "Custodian" in sub-paragraph (ii) of paragraph (5) of Article 12 of the Articles so as to refer to "Depositary" in such sub-paragraph;
- 11. Amendment of the last sentence of sub-paragraph (iv) of paragraph (5) of Article 12 of the Articles so as to add a reference to the AIFM in order to read as follows:
 - "The Fund, the General Partner, the AIFM and the Investment Adviser shall not be liable to any Person having an interest in the Shares redeemed or purchased as a result of any such redemption or purchase.";
- 12. Amendment of the reference to "Custodian" in sub-paragraph (vi) of paragraph (5) of Article 12 of the Articles so as to refer to "Depositary" in such paragraph;
- 13. Amendment of paragraph (b) of Article 13 of the Articles regarding excused shareholders and fully excused shareholders so as to read as follows:
 - "Any such notice from an Ordinary Shareholder to the General Partner shall be accompanied by a certificate of an authorised senior officer of the Ordinary Shareholder concerned to the effect of the foregoing sentences, and either contemporaneously or within three further Business Days by an opinion of counsel or other legal adviser, which counsel and form of opinion shall be reasonably acceptable to the General Partner to the effect that the Ordinary Shareholder is unable to participate in the proposed Portfolio Investment for the reasons referred to in paragraph (a) above and stating in detail the grounds for such conclusion. The above request for the notice to be accompanied by an opinion of counsel or other legal adviser may be waived by the General Partner in its own discretion.";
- 14. Amendment of the reference to "Custodian" in the fourth paragraph of Article 14 of the Articles so as to refer to "Depositary" in such paragraph;
- 15. Amendment of the first paragraph of Article 16 of the Articles relating to the General Partner of the Fund so as to read as follows:
 - "The general partner, ICG Senior Debt Partners (the "General Partner"), is responsible for the management, the administration and the marketing of the Fund.";
- 16. Amendment of the first sentence of the fourth paragraph of Article 16 of the Articles in order to add a reference to the AIFM so as to read as follows:
 - "In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Fund, the Fund will not be dissolved and liquidated automatically, provided that an administrator, (who may, but need not, be a Shareholder of the Fund), is appointed by the AIFM or the Investment Adviser to carry out the necessary administration of the Fund, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator will convene within 10 days of its appointment.";
- 17. Amendment of paragraph (b) of Article 17 of the Articles to introduce a provision dealing with the appointment of an alternative investment fund manager so as to read as follows:
 - "(b) The General Partner may, in its sole discretion, enter into, terminate or approve any modifications or amendments of, any service, advisory, management or other agreement entered into in the name and on behalf of the Fund, including without limitation any agreement concerning the appointment of an Alternative Investment Fund Manager.";
- 18. Amendment of sub-paragraph (i) "Covered Person" of paragraph (a) of Article 19 of the Articles in order to add references to the AIFM so as to read as follows:
 - ""Covered Person" shall mean the General Partner, the AIFM, the Investment Adviser and each of their respective Affiliates; each of the current and former shareholders, officers, directors, employees, partners, members, managers and agents of any of the General Partner, the AIFM, the Investment Adviser and each of their respective Affiliates; and any other person designated by the General Partner as a Covered Person who serves at the request of the General Partner on behalf of the Fund as an officer, director, employee, partner, member or agent of any other person that is an Affiliate of the General Partner or the Fund.";
- 19. Amendment of paragraphs (a) and (b) of Article 20 of the Articles relating to conflicts of interest provisions in order to add references to the AIFM, so as to read as follows:



- "(a) No contract or other transaction between the Fund and any other entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner, the AIFM, the Investment Adviser or any other director or officer of the General Partner, the AIFM or the Investment Adviser is interested in, or is a director, associate, officer, shareholder, partner, member or employee of such other entity.
- (b) Any director or officer of the General Partner, the AIFM or the Investment Adviser who serves as a director, associate, shareholder, partner, member or employee of any entity with which the Fund contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.";
- 20. Amendment of Article 21 of the Articles and introduction of Articles 29 and 30 of the Articles in order to comply with the requirements of the AIFM Law so as to read as follows:

"Article 21. Depositary

The Fund will enter into a depositary and paying agent agreement with a Luxembourg entity (the "Depositary") which meets the requirements of the Luxembourg laws including in particular the 2007 Law and the AIFM Law. In the performance of its duties, the Depositary must act independently and exclusively in the interest of the Shareholders.

The General Partner is authorised to grant the Depositary a discharge of its liability, except to the extent that such discharge is prohibited by any applicable laws and regulations. The General Partner is additionally and specifically authorised to discharge the Depositary of its liability in circumstances where the law of a third country requires that certain financial instruments are held in custody by a local entity and there are no local entities that satisfy the delegation requirements laid down in point (d)(ii) of the second paragraph of Article 19(11) of the AIFM Law. Information regarding any discharge by the Depositary of its liability, as well as any material change to this information, may be disclosed or made available to Investors in, via and/or at any of the Information Means listed in Article 30 of these Articles; it being understood that availability or disclosure of any information regarding discharge by the Depositary of its liability may be restricted to the fullest extent authorised by applicable laws and regulations." "Article 29. Preferential treatment of Investors

Any Investor may be accorded a Preferential Treatment, or a right to obtain a Preferential Treatment subject to, and in compliance with the conditions set forth in, applicable laws and regulations.

A Preferential Treatment may consist of (i) the diminution or removal of any applicable fees, (ii) the partial or total reimbursement or rebate of certain fees and/or charges, (iii) preferential terms applicable to any subscription, redemption or transfer of shares, (iv) the ability to avoid investment in, or exposure to, certain assets, liabilities or counterparties, (v) access to, or increased transparency of, information related to certain aspects of the Fund's portfolio or of the Fund's or its AIFM's management or activities (whether past, present and/or future) in general, (vi) preferential terms in relation to any distribution (whether of dividends, carried interests, liquidation proceeds or of any other amount that may be distributed by the Fund to Investors), (vii) certain preferential terms and rights (including veto) in relation to the appointment or removal of members of any advisory committee created in respect of a Compartment, (ix) a right to veto, to postpone or to provide other rights in respect of certain decisions or resolutions, (x) a "most favoured nation" (or similar) right, or (xi) any other advantage, benefit or privilege that is not inconsistent with these Articles or with applicable laws and regulations and that may be determined from time to time by, and in the discretion of, the Fund and/or the AIFM.

A Preferential Treatment may be accorded on the basis (i) of the size, nature, timing or any feature of the investment in, or of any commitment taken vis-à-vis, the Fund and to the extent relevant any other investment vehicle sponsored or managed by any member of ICG Group, (ii) of the type, category, nature, specificity or any feature of the Investor or Investors, (iii) of the involvement in, or participation to, the Fund's or its AIFM's management or activities (whether past, present and/or future) in general, or (iv) of any other criteria, element or feature that is not inconsistent with these Articles or with applicable laws and regulations and that may be determined from time to time by, and in the discretion of, the Fund and/or its AIFM.

A Preferential Treatment may (x) take the form (i) of a contractual arrangement, (ii) of a side letter or (iii) of the creation of a specific class or sub-class of shares, or (y) take any other form or arrangement that is not inconsistent with these Articles or with applicable laws and regulations and that may be determined from time to time by, and in the discretion of, the Fund and/or its AIFM.

Unless otherwise provided to the contrary or required by applicable laws or regulations, the existence or introduction of a Preferential Treatment or the fact that one or more Investors have been accorded a Preferential Treatment does not create a right in favour of any other Investor to claim for its benefit such a Preferential Treatment, even if, in relation to this Investor, all the criteria and features on which is based the relevant Preferential Treatment are met.

Whenever the AIFM grants a Preferential Treatment to an Investor, a description of that Preferential Treatment, the type of Investors who obtain such preferential treatment and, where relevant, their legal or economic links with the Fund or its AIFM, as well as any material change to this information, may be disclosed or made available to Investors in, via and/or at any of the Information Means listed in Article 30 of these Articles; it being understood that availability or disclosure of any information regarding Preferential Treatment may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations."

"Article 30. Investor's information



Any information or document that the Fund or its AIFM must or wishes to disclose or be made available to some or all of the Investors shall be validly disclosed or made available to any of the concerned Investors in, via and/or at any of the following Information Means: (i) the Fund's Prospectus, offering or marketing documentation, (ii) subscription or transfer form, (iii) any statement or confirmation in any other form sent to the relevant Investors, (iv) letter, telecopy, email or any type of notice or message (including verbal notice or message), (v) publication in the (electronic or printed) press, (vi) the Fund's periodic reports, (vii) the Fund's, AIFM's or any third party's registered office, (viii) a third-party, (ix) internet/a website (as the case may be subject to password or other limitations) and (x) any other means or medium to be freely determined from time to time by the Fund or its AIFM to the extent that such means or medium comply and remain consistent with these Articles and applicable Luxembourg laws and regulations.

The Fund or its AIFM may freely determine from to time the specific Information Means to be used to disclose or make available a specific information or document, provided, however, that at least one current Information Means used to disclose or make available any specific information or document to be disclosed or made available shall at least be indicated in either the Fund's Prospectus or at the Fund's or AIFM's registered office.

Certain Information Means (each hereinafter an "Electronic Information Means") used to disclose or make available certain information or document requires an access to internet and/or to an electronic messaging system. By the sole fact of investing or soliciting the investment in the Fund, an Investor acknowledges the possible use of Electronic Information Means and confirms having access to internet and to an electronic messaging system allowing this Investor to access the information or document disclosed or made available via an Electronic Information Means. By the sole fact of investing or soliciting the investment in the Fund, an Investor (i) acknowledges and consents that the information to be disclosed in accordance with Article 13(1) and (2) of the AIFM Law may be provided by means of a website without being addressed personally thereto and (ii) that the address of the relevant website and the place of the website where the information may be accessed is indicated in either the Fund's Prospectus or at the Fund's registered office.";

- 21. Amendment of the third paragraph of Article 27 of the Articles regarding taxation of payments made to Shareholders so as to read as follows:
 - "All dividend payments and repayments of share capital made under the Shares shall be made free and clear of, and without any withholding or deduction for or on account of, any taxes, duties, assessments or governmental charges of whatever nature imposed, levied, collected, withheld or assessed by or within Luxembourg or any other jurisdiction, or any political subdivision or any authority therein or thereof having power to tax, unless such withholding or deduction is required by law or an agreement entered into with a taxing authority. For the avoidance of doubt, the Fund shall not be required to gross up any payments made to the Shareholder and shall withhold or deduct from any such payments any amounts for or on account of tax where so required by law or an agreement entered into with a taxing authority"
- 22. Adaptation of the cross references in Articles 3 and 9.2 of the Articles and adaptation of the numbering of Articles 31 to 33 of the Articles as a consequence of the inclusion of Articles 29 and 30 of the Articles.

The resolutions submitted to the Second EGM do not require any quorum. The passing of the resolutions requires the consent of two thirds of the votes cast.

Shareholders may vote in person or by proxy. A proxy is available upon request at the registered office of the Company to be returned by email to the attention of Agathe KAHN not later than 5 p.m. on 19 August 2014 and the original to the registered office of the Fund by mail.

Proxy forms already received for the extraordinary general meeting held on 7 July 2014 remain valid unless expressly revoked.

On Behalf of the General Partner.

Référence de publication: 2014101789/755/228.

Sensoye SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 135.665.

L'an deux mil quatorze, le dix-sept juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SENSOYE SA, avec siège social au 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 135665, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 21 décembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 460 du 22 février 2008 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 31 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 17 du 6 janvier 2009.



L'assemblée est ouverte sous la présidence de Laurence THONON, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Laurence THONON, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Modification temporaire pour les besoins de la réduction de capital ci-après, du nombre et de la valeur nominale des actions de la Société afin que le capital social de la Société de EUR 75.548.200 (soixante-quinze millions cinq cent quarante-huit mille deux cents Euros) soit dorénavant divisé en 7.554.820.000 actions de EUR 0,01 (un centime Euro) chacune.
- 2. Réduction du capital social de la Société à concurrence de EUR 62.548.200 pour le ramener de son montant actuel d'EUR 75.548.200 au montant de EUR 13.000.000.

Réalisation de cette réduction par remboursement de EUR 62.548.200 aux trois actionnaires de la Société au prorata de leur participation dans la Société et annulation de 6.254.820.000 actions existantes.

Pouvoirs au conseil d'administration de fixer les modalités de remboursement auxdits actionnaires dans le respect des dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

- 3. Suppression dans les statuts de la Société de toute référence au capital autorisé, celui-ci n'étant plus en vigueur.
- 4. Fixation de la valeur nominale des actions à leur valeur nominale initiale à savoir EUR 100 (cent Euros) et modification du nombre d'actions en le portant à 130.000.
 - 5. Modification l'article 5 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec les résolutions prises.
 - 6. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 755.482 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier, temporairement pour les besoins de la réduction de capital ci-après, le nombre et la valeur nominale des actions de la Société afin que le capital social de la Société de EUR 75.548.200 (soixantequinze millions cinq cent quarante-huit mille deux cents Euros) soit dorénavant divisé en 7.554.820.000 actions de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de soixante-deux millions cinq cent quarante-huit mille deux cents Euros (EUR 62.548.200) pour le ramener de son montant actuel de EUR 75.548.200 (soixante-quinze millions cinq cent quarante-huit mille deux cents Euros) au montant de EUR 13.000.000 (treize millions d'Euros).

Cette réduction de capital est réalisée par:

- remboursement d'un montant de soixante-deux millions cinq cent quarante-huit mille deux cents Euros (EUR 62.548.200) aux trois actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation dans la Société à savoir pour l'un EUR 41.707.139,76 (soit 66,68%) et pour chacun des deux autres EUR 10.420.530,12 (soit 16,66%); et
- par annulation de 6.254.820.000 actions à savoir pour l'un 4.170.713.976 actions et pour chacun des deux autres 1.042.053.012 actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables et autres formalités qui s'imposent et au remboursement auxdits actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que dans les limites fixées par l'article 69 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer dans les statuts de la Société toute référence au captal autorisé, celui-ci n'étant plus en vigueur.



Quatrième résolution

L'assemblée décide de porter la valeur nominale des actions de EUR 0,01 (un centime d'Euro) à leur valeur nominale initiale à savoir EUR 100 (cent Euros) et le nombre d'actions à 130.000.

L'assemblée charge le conseil d'administration de procéder aux formalités et écritures qui s'imposent.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 13.000.000 (treize millions d'Euros) représenté par 130.000 (cent trente mille) actions de valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laurence Thonon, Sandrine Antonelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 juillet 2014 LAC / 2014 / 33878. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé) Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110977/102.

(140132921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Gold Shana 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.025.142,84.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 172.055.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Laurent EMSELLEM, né le 16 juillet 1971 à Marseille (France), demeurant au 2 rue Hanessiim, Raanana, Israël, (l'«Associé Unique»);

Ici représenté par Monsieur Sébastien Vachon, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le vingt-cinq juillet 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existante sous la dénomination de «Gold Shana 26 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 116, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.055, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de



résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2739 page 131457 le 10 novembre 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 novembre 2013 suivant acte du même notaire Delosch, notaire résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 35 page 1640 le 4 janvier 2014 (ciaprès désignée comme la «Société»).

Le capital social de la Société s'élève actuellement à cinquante millions trente mille six cent soixante-deux euros (EUR 50.030.662,-) représenté par cinquante millions trente mille six cent soixante-deux (50.030.662) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre et a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après:

- a) Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf millions cinq mille cinq cent dix-neuf euros et seize centimes (EUR 9.005.519,16) en vue de le porter de son montant actuel de cinquante millions trente mille six cent soixante-deux euros (EUR 50.030.662,-) à quarante et un millions vingt-cinq mille cent quarante-deux euros et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 41.025.142,84) par le biais de la réduction de la valeur nominale de chaque part sociale de la Société de leur valeur actuelle d'un euro (EUR 1,-) à quatre-vingt-deux centimes d'euros (EUR 0,82), dans le but de compenser les pertes de la Société pour un montant de sept millions sept cent cinquante-huit mille cinq cent douze euros et trente et un centimes (EUR 7.758.512,31) constatées sur base d'une situation financière intérimaire en date du 30 avril 2014; et d'allouer le solde de un million deux cent quarante-sept mille six euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 1.247.006,85) à une réserve indisponible;
 - b) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter la réduction de capital; et
 - c) Divers.

En conséquence et sur base de l'ordre du jour repris ci-dessus, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf millions cinq mille cinq cent dix-neuf euros et seize centimes (EUR 9.005.519,16) en vue de le porter de son montant actuel de cinquante millions trente mille six cent soixante-deux euros (EUR 50.030.662,-) à quarante et un millions vingt-cinq mille cent quarante-deux euros et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 41.025.142,84) par le biais de la réduction de la valeur nominale de chaque part sociale de la Société de leur valeur actuelle d'un euro (EUR 1,-) à quatre-vingt-deux centimes d'euros (EUR 0,82), dans le but de compenser les pertes de la Société d'un montant de sept millions sept cent cinquante-huit mille cinq cent douze euros et trente et un centimes (EUR 7.758.512,31) constatées sur base d'une situation financière intérimaire en date du 30 avril 2014, et d'allouer le solde à savoir le montant de un million deux cent quarante-sept mille six euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 1.247.006,85) à une réserve indisponible qui ne pourra être utilisée que pour compenser des pertes de la Société et/ou augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quarante et un millions vingt-cinq mille cent quarante-deux euros et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 41.025.142,84) représenté par cinquante millions trente mille six cent soixante-deux (50.030.662) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-deux centimes d'euros (EUR 0,82), chacune, toute intégralement souscrite et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.600.-.

Le notaire instrumentant, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en français.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: S. VACHON, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 juillet 2014. Relation: RED/2014/1666. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



Redange-sur-Attert, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117297/76.

M e Cosita DELVAUX

(140134816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Afea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 188.901.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of July.

Before us, Maître KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Pavlos CALLIGAS, born in Athens (Greece), on February 18 th , 1943, residing professionally at 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Greece,

Mrs. Eleni KALLIGA, born in Athens (Greece), on February 20 th, 1945, residing professionally at 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Greece,

Mr. Marinos KALLIGAS, born in Athens (Greece), on April 11 th , 1972, residing professionally at 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Greece,

Mr. Ioannis KALLIGAS, born in Athens (Greece), on October 18 th , 1974, residing professionally at 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Greece,

here represented by Mrs. Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of 4 proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties represented as stated above have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "AFEA S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations



in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

- 3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

- 5.1. The corporate capital is set at one hundred thousand Euros (EUR 100,000), represented by one hundred (100) corporate units in registered form, having a par value of one thousand Euro (EUR 1.000) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

- 6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.
 - 6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.
 - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.
- **Art. 8. Board of managers.** If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
- (iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.



- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.
- (vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.
- (vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.
- (viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Members Circular Resolutions") in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such a case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.



- (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

- 12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1 st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.
- 13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.
 - 13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.
- 13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.
- 14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entre-prises), when so required by law.
- 14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.
- 15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.



VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and Payment

Mr. Pavlos CALLIGAS, pre-named, subscribes thirty (30) corporate units,

Mrs. Eleni KALLIGA, pre-named, subscribes thirty (30) corporate units,

Mr. Marinos KALLIGAS, pre-named, subscribes twenty (20) corporate units,

Mr. Ioannis KALLIGAS, pre-named, subscribes twenty (20) corporate units.

All corporate units have been entirely paid in by cash contribution so that the amount of one hundred thousand (100,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euros (EUR 1,700).

Resolutions of the members

Immediately after the incorporation of the Company, the members of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- a. Mr. Pavlos CALLIGAS, born in Athens (Greece), on February 18 th, 1943, residing professionally at 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Greece, as category A manager of the Company.
- b.- Mr. Christophe GAUL, born in Messancy (Belgium), on April 3, 1977, residing professionally at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as category B manager of the Company.
- 2. The registered office of the Company is set at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed are drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Monsieur Pavlos CALLIGAS, né à Athènes (Grèce), le 18 février 1943, demeurant professionnellement au 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Grèce,

Madame Eleni KALLIGA, née à Athènes (Grèce), le 20 février 1945, demeurant professionnellement au 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Grèce,

Monsieur Marinos KALLIGAS, né à Athènes (Grèce), le 11 avril 1972, demeurant professionnellement au 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Grèce,

Monsieur Ioannis KALLIGAS, né à Athènes (Grèce), le 18 octobre 1974, demeurant professionnellement au 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Grèce,

ici représentés par Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de 4 procurations sous seing privées.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes, représentées comme établit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est "AFEA S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques, immobilières et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.



Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1 Le capital social est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.
 - 6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les troisquarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.
 - 7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.
- Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).
 - 8.1 Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
- (iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité



des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

- (vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.
- (vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.
- (viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

- (i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 11.1 Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l' «Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.



- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1 L'exercice social commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.
- 13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.
- 13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

- 14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.
- 14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.
- 14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.
 - 15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

- 16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.



VII. Dispositions générales

Art. 17.

- 17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Monsieur Pavlos CALLIGAS, prénommé, souscrit à trente (30) parts sociales,

Madame Eleni KALLIGA prénommée, souscrit à trente (30) parts sociales,

Monsieur Marinos KALLIGAS prénommé, souscrit à vingt (20) parts sociales, Monsieur Ioannis KALLIGAS prénommé, souscrit à vingt (20) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire de sorte que le montant de cent mille Euros (EUR 100.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille sept cents Euros (EUR 1.700).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- a.- Monsieur Pavlos CALLIGAS, né à Athènes (Grèce), le 18 février 1943, demeurant professionnellement au 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Grèce, comme gérant de catégorie A de la Société.
- b.- Monsieur Christophe GAUL, né à Messancy (Belgique), le 3 avril 1977, demeurant professionnellement à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la Société.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 23 juillet 2014. Relation EAC/2014/10275. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014110189/536.

(140132333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.



BCSP V CE Lux I S.C.A., Société en Commandite par Actions, (anc. BCSP V CE Lux I S.à r.l.).

Capital social: EUR 115.916.150,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 127.014.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of BCSP V CE Lux I S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 127.014 (the "Company").

The Company was incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary, then residing in Remich, on 6 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 June 2007, number 1150. The articles of association of the Company have last been amended by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 5 June 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was presided by Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg. Véronique Pourtier, juriste, residing in Luxembourg, was appointed as secretary and as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

- 1. BCSP V CE Lux IV S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 183.340, being the current sole shareholder of the Company (the "Current Shareholder"), was represented by Véronique Pourtier, juriste, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal dated 5 June 2014 which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary.
- 2. The Current Shareholder holds all the four million six hundred thirty-six thousand six hundred forty-six (4,636,646) shares in issue in the Company so that the entire share capital is represented and the resolutions can be validly taken by the Current Shareholder on all items on the agenda.
- 3. The number of shares held by the Current Shareholder represented at the present Meeting was shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.
- 4. The Current Shareholder represented at the present Meeting confirmed having had full knowledge of the agenda ahead of the Meeting and waived its rights to any prior convening notice thereof so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda.
- 5. The agenda of the Meeting is the change of the corporate form of the Company by converting the Company from a société à responsabilité limitée into a société en commandite par actions by:
- a. the acknowledgment of the financial situation of the Company and of the report dated 5 June 2014 on the net assets of the Company prepared by PricewaterhouseCoopers, approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) (the "Report");
- b. the creation of two (2) classes of shares, namely (i) the unlimited share (action de commandité) and (ii) the ordinary shares, and re-classification of one (1) share of the Company into one (1) unlimited share and of all the remaining four million six hundred thirty-six thousand six hundred forty-five (4,636,645) shares of the Company into four million six hundred thirty-six thousand six hundred forty-five (4,636,645) ordinary shares;
- c. the transfer of the unlimited share from the Current Shareholder to BCSP V CE Lux V S.A., a société anonyme having its registered office at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 185.968, for a consideration of twenty-five euros (EUR 25);
- d. the change of the corporate denomination of the Company from "BCSP V CE Lux I S.à r.l." to "BCSP V CE Lux I S.C.A.";
- e. the termination of the mandate of each manager of the Company in office and discharge to all the managers for the performance of their duties;
- f. the appointment of BCSP V CE Lux V S.A. as general partner and sole manager of the Company (actionnaire commandité et gérant);
- g. the amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to adapt them to the new corporate form of the Company, and in particular without limitation to include the amendments mentioned above (corporate form, purpose and denomination, and share capital of the Company), substantially in the form attached to the proxy, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate; the new corporate purpose provision shall read as follows:



Art. 4. Corporate Purpose.

- 4.1 The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.
- 4.2 The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.
- 4.3 The Company may borrow in any form and proceed by private or public placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or any other type of securities.
- 4.4 The Company may lend funds in any form including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company, entity or person as it deems fit.
- 4.5 The Company may give guarantees and grant securities for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit.
- 4.6 In a general fashion it may grant assistance in any way to companies, enterprises or persons in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit, take any controlling, supervisory or other measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 4.7 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 4.8 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.
- h. the appointment of the PricewaterhouseCoopers, a société coopérative (co-operative company) having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.65.477, as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the annual general meeting of the shareholders of the Company expected to be held in 2015.
- i. the confirmation that, notwithstanding the amendment of the articles of association of the Company and the conversion of the Company into a société en commandite par actions, all resolutions and delegations of power decided by the board of managers of the Company prior thereto shall remain in full force and effect.

After having considered the above, the Meeting unanimously resolved as follows:

Resolutions

The Meeting resolved to change the corporate form of the Company by converting the Company from a société à responsabilité limitée into a société en commandite par actions.

The Meeting resolved to acknowledge and approve (i) the financial situation of the Company and (ii) the report dated 5 June 2014 on the net assets of the Company prepared by PricewaterhouseCoopers, approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) (the "Report"), which contains the following conclusion:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the net assets of the Company as at 5 June 2014 after the increase of capital of EUR 114,903,670 does not correspond at least to EUR 14,561,500."

This Report, signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Meeting resolved to create two (2) classes of shares, namely (i) the unlimited share (action de commandité) and (ii) the ordinary shares. The Meeting resolved to re-classify one (1) share of the Company into one (1) unlimited share and of all the remaining four million six hundred thirty-six thousand six hundred fortyfive (4,636,645) shares of the Company into four million six hundred thirty-six thousand six hundred forty-five (4,636,645) ordinary shares.

The Current Shareholder agreed to transfer the unlimited share to BCSP V CE Lux V S.A., a société anonyme having its registered office at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 185.968, for a consideration of twenty-five euros (EUR 25).

Thereupon, BCSP V CE Lux V S.A., represented by Véronique Pourtier, prenamed, pursuant to a proxy given under private seal dated 5 June 2014 which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, agreed to acquire the unlimited share from the Current Shareholder, for a consideration of twenty-five euros (EUR 25).

BCSP V CE Lux V S.A., as new shareholder of the Company, resolved on the following items of the agenda.



The Meeting resolved to change of the corporate denomination of the Company from "BCSP V CE Lux I S.à r.l." to "BCSP V CE Lux I S.C.A."

The Meeting resolved to terminate the mandate of each manager of the Company in office and, after confirmation of adequate knowledge of the situation of the Company, to grant discharge to all the managers for the performance of their duties up to present Meeting.

The Meeting resolved to appoint BCSP V CE Lux V S.A. as, and acknowledged that BCSP V CE Lux V S.A. shall act as, general partner and sole manager of the Company (actionnaire commandité et gérant).

The Meeting resolved to appoint PricewaterhouseCoopers, a société coopérative (co-operative company) having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.65.477, as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the annual general meeting of the shareholders of the Company expected to be held in 2015.

The Meeting confirmed that, notwithstanding the amendment of the articles of association of the Company and the conversion of the Company into a société en commandite par actions, all resolutions and delegations of power decided by the board of managers of the Company prior thereto shall remain in full force and effect.

The Meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company in order to adapt them to the new corporate form of the Company, and in particular without limitation to include the amendments mentioned above (corporate form, purpose and denomination, and share capital of the Company), as follows:

Art. 1. Denomination. There exists between all persons that are shareholders (the "Shareholders") on this day and all those who will become owners of the Shares a Luxembourg société en commandite par actions under the name of "BCSP V CE Lux I S.C.A." (the "Company") governed by the laws of Luxembourg and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

Art. 3. Duration.

- 3.1. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.
- 3.2. The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 16 shall apply.

Art. 4. Corporate Purpose.

- 4.1. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.
- 4.2. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.
- 4.3. The Company may borrow in any form and proceed by private or public placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or any other type of securities.
- 4.4. The Company may lend funds in any form including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company, entity or person as it deems fit.
- 4.5. The Company may give guarantees and grant securities for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit.
- 4.6. In a general fashion it may grant assistance in any way to companies, enterprises or persons in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit, take any controlling, supervisory or other measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 4.7. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 4.8. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.



Art. 5. Share Capital.

- 5.1. The issued share capital of the Company shall be represented by two classes of shares, namely unlimited share(s) held by the Manager as unlimited liability Shareholder (actionnaire commandité) ("Unlimited Shares") and ordinary shares held by the limited liability Shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company. Ordinary Shares and Unlimited Shares shall be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific class of shares is not justified or required.
- 5.2. The issued share capital of the Company is set at one hundred fifteen million nine hundred sixteen thousand one hundred fifty euros (EUR 115,916,150) represented by (one) (1) fully paid Unlimited Share and four million six hundred thirty-six thousand six hundred forty-five (4,636,645) fully paid Ordinary Shares with nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each.
- 5.3. The Unlimited Share shall be held by BCSP V CE Lux V S.A., a société anonyme having its registered office at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B185.968, as unlimited liability Shareholder (actionnaire commandité).
- 5.4. The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of the Shareholders (the "General Meeting") adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles.
- 5.5. The Company may not issue fractional Shares. The Manager shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.
- 5.6. The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.
 - 5.7. Any share premium shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Ordinary Shares of the Company shall be in registered (actions nominatives) or in bearer form (actions au porteur). Shareholders holding Ordinary Shares may agree, in any agreement entered into inter alia with the Company and certain secured finance parties that the Ordinary Shares shall be in bearer form only. Unlimited Shares shall be in registered form only.
- 6.2. In the case of registered Shares a register of Shares will be kept, at any time, in Luxembourg where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder whose Shares are in registered form, its residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such share, the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the registered Shares will be established by the entry in this register. A transfer of registered Shares shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

Shareholders holding registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. In the absence of a specific indication, the address indicated in the share register may be used by the Company. Shareholders holding registered Shares may, at any time, change their address by means of a written notification to the Company from time to time.

- 6.3. In the case of bearer Shares such Shares shall be issued and transferred pursuant to the provisions of law. Lost, stolen or mutilated bearer Share certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.
- 6.4. The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 7. Voting Right.

- 7.1. Each Share shall be entitled to one vote at all General Meetings.
- 7.2. In accordance with article 9 of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended, the rights attaching to the Shares may be exercised by any person in favour of whom such Shares have been pledged subject to the terms of the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent agreed with the Shareholder having pledged the Shares, also exercise all rights of the relevant Shareholder in relation to the convening of a General Meeting or the adoption of Shareholders resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the Manager to convene a General Meeting and to request items to be added to the agenda, to convene such General Meeting itself to the extent permitted by applicable law and to propose and adopt resolutions in written form to the extent permitted by applicable law. Any such agreement between a Shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect by it and any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions.



Art. 8. Management.

- 8.1. The Company shall be managed by one manager who shall be the unlimited liability Shareholder (commandité) (the "Manager"). BCSP CE V Lux V S.A., prenamed, is appointed as Manager.
- 8.2. The Manager may be removed at any time with or without cause, and without its approval, by a decision of the General Meeting adopted under the conditions required to amend the Articles (except that, for the avoidance of doubt, the consent of the Manager with respect to its removal or any decision to replace the removed Manager shall not be required for such decision) either (i) in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager, or (ii) provided that a replacement Manager is appointed in the same resolution.
- 8.3. Following the Manager's removal pursuant to Article 8.2 above in the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board appoints an administrator, who needs not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a General Meeting is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such General Meeting, the Shareholders holding Ordinary Shares may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor Manager. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.
- 8.4. The Manager shall be entitled to reimbursement of its expenses including, but not limited to, remuneration of its staff, taxes, rentals, cost of equipment, any other disbursements as well as directors fees and an annual fee equivalent to ten (10) per cent of such expenses. Such amounts shall be payable monthly or quarterly as determined by the Manager on the basis of an estimate and a final account shall be drawn up on the basis of the accounts of the Manager.

Art. 9. Management Powers.

- 9.1. The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/ or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.
- 9.2. The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.
- 9.3. The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed shall have the powers and duties given to them by the Manager.
- **Art. 10. Binding Signatures.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person (s) to which such power has been delegated by the Manager. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned Manager.
- Art. 11. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one more of Shareholder, managers or officers of the Manager is interested in, or is a Shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Supervisory Board (conseil de surveillance).

- 12.1. The Company is supervised by a board of a minimum of three supervisory auditors (the "Supervisory Board") appointed by the General Meeting which fixes their remuneration as well as the term of their office. The Company, which voluntarily causes, or is obliged to have, its annual accounts audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may decide not to establish the Supervisory Board. In that case, all references made in the Articles to the Supervisory Board shall mean to refer to the approved statutory auditor.
- 12.2. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law, exceed the powers of the Manager.
 - 12.3. The members of the Supervisory Board may be re-elected.
 - 12.4. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.
- 12.5. The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. Written notice of any meeting of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by consent in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board. Any member may act at any meeting by appointing in



writing or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

- 12.6. The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a simple majority vote of the members present or represented. Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the Supervisory Board, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting. Copies or extracts may be signed by the chairman of the Supervisory Board, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting.
- 12.7. Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Supervisory Board, each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail-pdf or any other similar means of communication.
- 12.8. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. General Meetings.

- 13.1. The General Meeting represents all the Shareholders. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise expressly provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.
- 13.2. General Meetings shall be convened pursuant to a notice given by the Manager in accordance with the provisions of law
- 13.3. The annual General Meeting shall be held on the 15 April at 10:00 a.m. of each year at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.
- 13.4. Other General Meetings may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.
- 13.5. If the entire issued Share capital is represented at a General Meeting, the General Meeting may be validly held without any convening notice.
- 13.6. Resolutions at a General Meeting will, unless otherwise provided for by law or in these Articles (and in particular in Article 13.8 and Article 13.9), be passed at simple majority of the votes validly cast. Resolutions on the amendment of the Articles or on issues for which these Articles or applicable laws refer to the conditions required for an amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of the issued share capital. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of Shareholders, a second meeting may be convened in accordance with applicable law. The second Meeting shall validly deliberate regardless of quorum. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes validly cast.
- 13.7. Unless expressly otherwise provided in these Articles, no decision that (i) involves the interests of the Company vis-à-vis third parties, or (ii) amends the Articles may be taken at any General Meeting without the consent of the Manager.
 - 13.8. In Article 13.9, the term "Shareholder Reserved Matter" shall mean any action or decision of any kind:
- i. relating to any change to the corporate form of the Company or SCI Tour First or the nationality of the Company or SCI Tour First or any transfer of the registered office of the Company or SCI Tour First to a place outside of their jurisdiction of incorporation; or
- ii. relating to any merger (or similar restructuring), dissolution, winding-up or liquidation of the Company or SCI Tour First; or
- iii. relating to any amendment to the articles of association of the Company or SCI Tour First which has the effect of adversely affecting the rights of any beneficiary of security over the shares of the Company or SCI Tour First, including for the avoidance of doubt any rules applicable to the appointment, the revocation or the powers of the management of the Company or SCI Tour First; or
- iv. whose direct or indirect purpose or effect is to establish that the 'centre of main interests' (within the meaning of the Council Regulation (EC) No 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, as amended) of the Company ceases to be in the Grand Duchy of Luxembourg;
- v. Any amendment, waiver, demand of payment (other than a scheduled payment of interest) or release of (x) any obligations (if any) in respect to any intra group loan made by BCSP V CE Lux IV S.C.A. to the Company in an amount exceeding an initial amount in principal of eighty million euros (EUR 80,000,000) and any intragroup loan agreement made by the Company to S.C.I. Tour First directly or indirectly secured by the real estate asset at S.C.I. Tour First and (y) any security interests granted to secure the payment obligations of the Company or (as the case may be) the borrower under such an intra-group loan (if any); and (ii) any enforcement of the Company's rights under such intra group loan and any related security interests (if any); or



vi. to dispose to a third party all or substantially all of the real estate property owned by S.C.I. Tour First for a disposal price which would not result in the full discharge of any then outstanding unaffiliated, third party financial indebtedness made available to BCSP V CE Lux IV S.C.A.

- 13.9. Notwithstanding anything to the contrary in the Articles, decisions to be taken by the Manager or the General Meeting, as the case may be, concerning Shareholder Reserved Matters may only be taken:
- i. by the General Meeting or with its prior consent, as the case may be, in accordance with the quorum and majority rules required to amend the Articles; and

ii. with the prior written consent (in respect of each resolution passed concerning Shareholder Reserved Matters) of the secured finance parties in respect of any loan facility agreement entered into inter alia between the Company or SCI Tour First and such secured finance parties. For the avoidance of doubt, such prior written consent will be required only in the case where and as long as (i) a pledge is granted to such finance secured parties over the shares of the Company or of SCI Tour First and during the period that such pledge will be effective and shall no longer be required once such pledge is terminated or (ii) a pledge has been granted to such finance secured parties by the Company or SCI Tour First over the shares of their direct subsidiary(ies) and during the period that such pledge will be effective and shall no longer be required once such pledge is released or terminated.

Art. 14. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first December of each year.

Art. 15. Allocation of Profits, Distributions.

- 15.1. Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.
- 15.2. The General Meeting, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, including by way of stock dividend.
- 15.3. Interim distributions may be declared and paid (including by way of staggered payments) by the Manager subject to observing the terms and conditions provided by law.

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
- 16.2. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the Shareholders.
- **Art. 17. Applicable law.** All matters not governed by these Articles are to be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

There being nothing further on the agenda and all agenda items having been considered and resolved upon, the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated EUR 7,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn upn in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary signed together the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de BCSP V CE Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.014 (la «Société»).

La Société a été constituée le 6 avril 2007 par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 juin 2007, numéro 1150. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 5 juin 2014 par acte de Maître Henri Hellinckx, précité, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



L'Assemblée était présidée par Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Véronique Pourtier, juriste, demeurant à Luxembourg, a été nommée comme secrétaire et comme scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- 1. BCSP V CE Lux IV S.C.A., une société en commandite par actions dont le siège social est situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.340, étant l'actuel associé unique de la Société (l'«Actuel Associé»), était représentée par Véronique Pourtier, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 juin 2014, laquelle restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné.
- 2. L'Actuel Associé détient l'ensemble des quatre millions six cent trente-six mille six cent quarante-six (4.636.646) parts sociales émises de la Société de sorte que l'intégralité du capital social est représentée et l'Actuel Associé peut prendre valablement les résolutions sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.
- 3. Le nombre de parts sociales détenues par l'Actuel Associé représenté à la présente Assemble figurait sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, laquelle restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.
- 4. L'Actuel Associé représenté à la présente Assemblée a confirmé avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée et a renoncé à ses droits de recevoir un avis de convocation préalable à celle-ci de sorte que l'Assemblée peut valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.
- 5. L'ordre du jour de l'Assemblée est la modification de la forme sociale de la Société en convertissant la Société d'une société à responsabilité limitée en société en commandite par actions par:
- a. la reconnaissance de situation financière de la Société et du rapport en date du 5 juin 2014 concernant l'actif net de la Société préparé par PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé (le «Rapport»);
- b. la création de deux (2) classes d'actions, à savoir (i) l'action de commandité et (ii) les actions ordinaires, et la reclassification d'une action de la Société en une (1) action de commandité et de l'ensemble des quatre millions six cent trente-six mille six cent quarante-cinq (4.636.645) actions restantes de la Société en quatre millions six cent trente-six mille six cent quarante-cinq (4.636.645) actions ordinaires;
- c. le transfert de l'action de commandité de l'Actuel Associé à BCSP V CE Lux V S.A., une société anonyme dont le siège social est situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.968, pour une contrepartie de vingt-cinq euros (25 EUR);
 - d. la modification de la dénomination sociale de la Société de «BCSP V CE Lux I S.à r.l.» en «BCSP V CE Lux I S.C.A.»;
- e. la résiliation du mandat de chaque gérant de la Société en fonction et décharge donnée à tous les gérants pour la réalisation de leurs obligations;
 - f. la nomination de BCSP V CE Lux V S.A. en tant qu'actionnaire commandité et gérant unique de la Société;
- g. la modification et la refonte des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société, et notamment sans limitation d'inclure les modifications mentionnées ci-dessus (forme, objet, dénomination et capital social de la Société), substantiellement sous la forme annexée à la procuration, le mandataire étant expressément autorisé et habilité à faire et accepter les changements et modifications jugés appropriés; la disposition relative au nouvel objet social aura la teneur suivante:

Art. 4. Objet.

- 4.1. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la prise de participations et de tous intérêts, de quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou toute autres entité commerciale, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière de même que le transfert par la vente, échange ou autrement d'actions, obligations, certificats de créances, notes, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.
- 4.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de toute manière et dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.
- 4.3. La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement public ou privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créances ou de toute sorte d'instruments représentatifs de dettes ou tout autre type de valeurs mobilières.
- 4.4. La Société peut prêter des fonds sous toute forme, y compris sans limitation, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre représentatif de capital ou de dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.
- 4.5. La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés pour ses propres obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.



- 4.6. D'une manière générale, elle peut prêter assistante de quelque manière que ce soit à toutes sociétés, entreprises ou personnes dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée, prendre toutes mesures de contrôle, de supervision ou toutes autres mesures et effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet.
- 4.7. La Société peut de manière générale employer toutes techniques et instruments en relation avec ou relatif à un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation, des techniques et instruments créés pour protéger la Société contre les risques de crédit, d'échange de devises, de taux d'intérêt et autres risques.
- 4.8. Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.
- h. la nomination de PricewaterhouseCoopers, une société coopérative dont le siège social est situé au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui devrait se tenir en 2015,

i. la confirmation que, nonobstant la modification des statuts de la Société et la conversion de la Société en une société en commandite par actions, toutes les résolutions et délégations de pouvoir décidées par le conseil de gérance de la Société avant celle-ci resteront pleinement applicables et en vigueur.

Après avoir examiné ce qui précède, l'Assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Résolutions

L'Assemblée a décidé de modifier la forme sociale de la Société en convertissant la Société d'une société à responsabilité limitée en une société en commandite par actions.

L'Assemblée a décidé d'acquiescer et d'approuver (i) la situation financière de la Société et (ii) le rapport en date du 5 juin 2014 concernant l'actif net de la Société préparé par PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé (le «Rapport»), dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que la valeur nette d'inventaire de la Société en date du 5 juin 2014 à la suite de l'augmentation du capital social de 114,903670 euros ne correspond pas au moins à 14561.500 euros.»

Ce Rapport, signé par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée a décidé de créer deux (2) classes d'actions, à savoir (i) l'action de commandité et (ii) les actions ordinaires. L'Assemblée a décidé de reclassifier une (1) action de la Société en une (1) action de commandité et l'ensemble des quatre millions six cent trente-six mille six cent quarante-cinq (4.636.645) actions restantes de la Société en quatre millions six cent trente-six mille six cent quarante-cinq (4.636.645) actions ordinaires.

L'Actuel Associé a accepté de transférer l'action de commandité à BCSP V CE Lux V S.A., une société anonyme dont le siège social est situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.968, pour une contrepartie de vingt-cinq euros (25 EUR).

À la suite de quoi, BCSP V CE Lux V S.A., représentée par Véronique Pourtier, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 juin 2014, laquelle restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, a accepté d'acquérir l'action de commandité de l'Actuel Associé, pour une contrepartie de vingt-cinq euros (25 EUR).

BCSP V CE Lux V S.A., en tant que nouvel associé de la Société, a statué sur les points suivants de l'ordre du jour.

L'Assemblée a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de «BCSP V CE Lux I S.à r.l.» en «BCSP V CE Lux I S.C.A.».

L'Assemblée a décidé de résilier le mandat de chaque gérant de la Société en fonction et, après confirmation d'une connaissance adéquate de la situation de la Société, de donner décharge à tous les gérants pour l'exécution de leurs obligations jusqu'à la présente Assemblée.

L'Assemblée a décidé de nommer BCSP V CE Lux V S.A. en tant que, et a accepté que BCSP V CE Lux V S.A. agisse en tant que, actionnaire commandité et gérant unique de la Société.

L'Assemblée a décidé de nommer L'Assemblée a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, une société coopérative dont le siège social est situé au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui devrait se tenir en 2015.

L'Assemblée a confirmé que, nonobstant la modification des statuts de la Société et la conversion de la Société en une société en commandite par actions, toutes les résolutions et délégations de pouvoir décidées par le conseil de gérance de la Société avant celle-ci resteront pleinement applicables et en vigueur.

L'Assemblée a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société, et notamment sans limitation d'inclure les modifications mentionnées ci-dessus (forme, objet, dénomination et capital social de la Société), comme suit:



Art. 1 er . **Dénomination.** Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires (les «Actionnaires») en ce jour et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions une société en commandite par actions de droit luxembourgeois sous la dénomination de «BCSP V CE Lux I S.C.A.» (la «Société») régie par les lois du Luxembourg et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2. Sur décision du Gérant, des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision du Gérant.

Art. 3. Durée.

- 3.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts.
- 3.2. La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'article 16 s'appliquera.

Art. 4. Objet.

- 4.1. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la prise de participations et de tous intérêts, de quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou toute autres entité commerciale, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière de même que le transfert par la vente, échange ou autrement d'actions, obligations, certificats de créances, notes, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.
- 4.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de toute manière et dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.
- 4.3. La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement public ou privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créances ou de toute sorte d'instruments représentatifs de dettes ou tout autre type de valeurs mobilières.
- 4.4. La Société peut prêter des fonds sous toute forme, y compris sans limitation, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre représentatif de capital ou de dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.
- 4.5. La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés pour ses propres obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.
- 4.6. D'une manière générale, elle peut prêter assistante de quelque manière que ce soit à toutes sociétés, entreprises ou personnes dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée, prendre toutes mesures de contrôle, de supervision ou toutes autres mesures et effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet.
- 4.7. La Société peut de manière générale employer toutes techniques et instruments en relation avec ou relatif à un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation, des techniques et instruments créés pour protéger la Société contre les risques de crédit, d'échange de devises, de taux d'intérêt et autres risques.
- 4.8. Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

- 5.1. Le capital social émis de la Société sera représenté par deux classes d'actions, à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'Actionnaire commandité («Actions de Commandité») et des actions ordinaires de commanditaire détenues par les Actionnaires commanditaires («Actions de Commanditaire») de la Société. Les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité sont désignées en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu'«Action» chaque fois que la référence à une catégorie ou classe particulière n'est pas justifiée ni requise.
- 5.2. Le capital social émis de la Société est fixé à cent quinze millions neuf cent seize mille cent cinquante euros (115.916.150 EUR) représenté par (une) (1) Action de Commandité entièrement libérée et quatre millions six cent trentesix mille six cent quarante-cinq (4.636.645) Actions de Commanditaire entièrement libérées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.
- 5.3. L'Action de Commandité est détenue par BCSP V CE Lux V S.A., une société anonyme dont le siège social est situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.968, en qualité d'Actionnaire commandité.



- 5.4. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires (l'«Assemblée Générale») adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.
- 5.5 La Société ne peut pas émettre de fractions d'Actions. Le Gérant est autorisé, à sa discrétion, à prévoir le paiement en numéraire ou l'émission de certificats en remplacement d'une fraction d'Action.
- 5.6. La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'acquisition ou au rachat de leurs propres Actions et peuvent détenir des Actions en trésorerie, à chaque fois dans les limites prévues par la loi.
 - 5.7. Toute prime d'émission est librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les Actions de Commanditaire de la Société seront nominatives ou au porteur. Les Actionaires détenant des Actions de Commanditaire peuvent accepter, dans tout contrat conclu entre autres avec la Société et certains bailleurs de fonds nantis que les Actions de Commanditaire soient au porteur uniquement. Les Actions de Commandité seront sous forme nominative uniquement.
- 6.2. En cas d'Actions nominatives, un registre des Actionnaires sera tenu, à tout moment, à Luxembourg où il pourra être consulté par tout Actionnaire. Ce registre indiquera le nom de chaque Actionnaire dont les Actions sont nominatives, sa résidence ou domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'Actions qu'il détient, les montants payés pour chacune de ces actions, le transfert d'Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans ledit registre. Un transfert d'Actions nominatives sera effectué au moyen d'une déclaration de transfert inscrite dans le registre concerné, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le registre concerné un transfert sur la base d'une correspondance ou autres documents faisant foi de l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire.

Les Actionnaires détenant des Actions nominatives donneront à la Société une adresse à laquelle l'ensemble des avis et annonces peut être envoyé. En l'absence d'une telle indication, l'adresse indiquée dans le registre d'actions peut être utilisée par la Société. Les Actionnaires détenant des Actions nominatives peuvent, à tout moment, modifier leur adresse par voie d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

- 6.3. En cas d'Actions au porteur, ces Actions seront émises et transférées en vertu des dispositions de la loi. Les certificats d'Actions au porteur perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve, engagement ou indemnité jugés satisfaisants pour le Gérant, et les certificats d'Actions endommagés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.
- 6.4. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit sur cette/ces Action(s) devront nommer un seul mandataire pour représenter cette/ces Action(s) envers la Société. Le fait de ne pas nommer ce mandataire entraîne une suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

Art. 7. Droit de vote.

- 7.1. Chaque Action donne droit à une voix à toutes les Assemblées Générales.
- 7.2. Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, telle que modifiée, les droits attachés aux Actions peuvent être exercés par toute personne en faveur de qui ces Actions ont été nanties sous réserve des clauses du contrat de gage en question. Cette personne peut, si et dans la mesure où cela a été convenu avec l'Actionnaire ayant nanti les Actions, également exercer tous les droits de l'Actionnaire en question concernant la convocation d'une Assemblée Générale ou l'adoption de résolutions d'Actionnaires, y compris, afin d'éviter tout doute, le droit de demander au Gérant de convoquer une Assemblée Générale et de demander à ce que soient ajoutés des points à l'ordre du jour, de convoquer cette même Assemblée Générale dans la mesure où la loi applicable le permet et de proposer et d'adopter des résolutions écrites dans la mesure où la loi applicable le permet. Un tel contrat entre un Actionnaire et un créancier gagiste régissant les droits ci-dessus communiqué à la Société sera mis en oeuvre par elle et toute décision ne sera valablement adoptée que si elle est adoptée conformément aux présentes dispositions.

Art. 8. Gérance.

- 8.1. La Société sera gérée par un gérant qui sera l'Actionnaire commandité (le «Gérant»). BCSP V CE Lux V S.A., précitée, est nommée comme Gérant.
- 8.2. Le Gérant peut être révoqué à tout moment avec ou sans, et ce sans son approbation, sur décision de l'Assemblée Générale adoptée selon les conditions requises en matière de modification des Statuts (sauf, afin d'éviter tout doute, que le consentement du Gérant concernant sa révocation ou toute décision visant à remplacer le Gérant révoqué ne sera pas requis pour cette décision) soit (i) en cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en sa capacité de Gérant, soit (ii) à condition qu'un Gérant de remplacement soit nommé dans la même résolution.
- 8.3. Suite à la révocation du Gérant conformément à l'article 8.2 ci-dessus, en cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en tant que Gérant, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire, pour effectuer les actes d'urgence ou purement administratifs jusqu'à ce qu'une Assemblée Générale soit



tenue, laquelle devra être convoquée par l'administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette Assemblée Générale, les Actionnaires détenant des Actions Commanditaires pourront nommer, conformément aux règles de quorum et de majorité requises en cas de modification des Statuts, un nouveau Gérant. La nomination de ce nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

8.4. Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses y compris, mais de manière non restrictive, de la rémunération de son personnel, des taxes, des loyers, des frais d'équipement ainsi que de tous autres débours tels que les jetons de présence des administrateurs et une taxe annuelle équivalente à dix (10) pour cent desdites dépenses. Ces montants seront payables tous les mois ou trimestres tel que déterminé par le Gérant sur base d'une estimation et un décompte final sera établi sur base des comptes du Gérant.

Art. 9. Pouvoirs de gestion.

- 9.1. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes d'administration, de disposition, et de gestion en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.
- 9.2. Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et de délivrer tous les contrats et tous autres engagements qu'il pourrait juger nécessaires, opportuns ou utiles, ou qui y sont accessoires. A moins qu'il n'en soit expressément disposé autrement, le Gérant a et aura pleine autorité à sa discrétion pour exercer pour le compte et au nom de la Société tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objectifs de la Société.
- 9.3. Le Gérant peut de temps à autre, s'il le juge nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents désignés auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.
- **Art. 10. Signatures ayant force obligatoire.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant, agissant par une ou plusieurs personnes habilitées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué par le Gérant.

Tout contentieux dans laquelle la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

Art. 11. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs Actionnaires, dirigeants ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans cette autre société ou entité, ou par le fait qu'il serait Actionnaire, dirigeant, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ces fondés de pouvoir ne sera/seront pas, en raison d'une telle affiliation avec cette autre société ou entité, privé(s) du droit de délibérer, de voter ou d'agir sur les matières relatives à ce contrat ou ces autres affaires.

Art. 12. Conseil de surveillance.

- 12.1. La Société est surveillée par un conseil composé de trois membres au moins (le «Conseil de Surveillance») désignés par l'Assemblée Générale qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. La Société, qui volontairement fait, ou est obligée de faire, réviser ses comptes annuels par un réviseur d'entreprises agréé, peut décider de ne pas établir de Conseil de Surveillance. Dans ce cas, toutes les références faites dans les Statuts au Conseil de Surveillance seront considérées comme faites au réviseur d'entreprises agréé.
- 12.2. Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant pourra déterminer et autorisera toutes les actions du Gérant qui pourraient, selon la loi, excéder les pouvoirs du Gérant.
 - 12.3. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.
 - 12.4. Le Conseil de Surveillance peut choisir un président parmi ses membres.
- 12.5. Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Un avis de convocation à toute réunion du Conseil de Surveillance sera envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance huit (8) jours au moins avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront exposés dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit, par message électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication permettant d'attester de l'authenticité d'une telle renonciation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des assemblées se tenant aux heures et endroits déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance. Tout membre pourra agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication attestant de l'authenticité d'une telle renonciation un autre membre comme son représentant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.
- 12.6. Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président du Conseil de Surveillance, le



président de la réunion ou deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente. Des copies ou extraits peuvent être signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, par deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente.

- 12.7. Les résolutions approuvées et signées par voie écrite par tous les membres du Conseil de Surveillance prendront effet au même titre que les résolutions passées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre doit approuver une telle résolution par écrit, télégramme, télétex, télécopieur, e-mail-pdf ou tout autre moyen de communication similaire.
- 12.8. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tous autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue par voie de conférence téléphonique uniquement ou tout autre moyen de communication similaire. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 13. Assemblées générales.

- 13.1. L'Assemblée Générale représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, aucune résolution ne pourra être valablement prise à moins d'avoir été approuvée par le Gérant.
- 13.2. Les Assemblées Générales sont convoquées au moyen d'un avis de convocation donné par le Gérant conformément aux dispositions de la loi.
- 13.3. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra le 15 avril à 10h00 au siège social ou à tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 13.4. Les autres Assemblées Générales se tiendront aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation respectifs des assemblées.
- 13.5. Si l'entièreté du capital social émis est représentée à une Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut valablement être tenue sans convocation préalable.
- 13.6. Lors d'une Assemblée Générale, les résolutions sont prises, sauf indication contraire de la loi ou dans les présents Statuts (et notamment à l'article 13.8 et à l'article 13.9), à la majorité simple des votes valablement exprimés. Les résolutions concernant une modification des Statuts ou les matières pour lesquelles les présents Statuts ou lois applicables renvoient aux conditions requises pour une modification des statuts, le quorum sera d'au moins la moitié du capital social émis. Si le quorum n'est pas réuni lors de la première assemblée générale des Actionnaires, une seconde assemblée sera convoquée conformément à la loi applicable. La seconde assemblée pourra valablement délibérer sans condition de quorum. Lors des deux assemblées, les décisions doivent être adoptées aux deux-tiers des votes valablement exprimés au moins.
- 13.7. Sauf disposition contraire expresse dans les présents Statuts, aucune décision qui (i) concerne les intérêts de la Société envers des tiers ou (ii) modifie les Statuts ne peut être prise lors d'une Assemblée Générale sans le consentement du Gérant
- 13.8. À l'article 13.9, le terme «Affaire Réservée à l'Actionnaire» signifie toute action ou décision de quelque nature que ce soit:

vii. relative à tout changement de forme sociale de la Société ou SCI Tour First ou de nationalité de la Société ou SCI Tour First ou tout transfert du siège social de la Société ou SCI Tour First en dehors de leur juridiction de constitution; ou

viii. relative à toute fusion (ou restructuration similaire), dissolution ou liquidation de la Société ou SCI Tour First; ou ix. relative à toute modification des statuts de la Société ou SCI Tour First ayant l'effet d'affecter de manière négative les droits de tout bénéficiaire de sûreté sur les actions de la Société ou SCI Tour First, y compris, afin d'éviter tout doute, toute règle applicable à la nomination, à la révocation ou aux pouvoirs de la gestion de la Société ou SCI Tour First; ou

x. dont le but ou l'effet direct ou indirect est d'établir que le «centre des intérêts principaux» (au sens du Règlement (CE) no 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, tel que modifié) de la Société cesse d'être au Grand-Duché de Luxembourg; ou

xi. toute modification, renonciation, demande de paiement (autre qu'un paiement d'intérêts prévu) ou libération de (x) toute obligation (le cas échéant) en ce qui concerne un prêt intragroupe fait par BCSP V CE Lux IV S.C.A. à la Société d'un montant initial en principal de quatre-vingts millions d'euros (80.000.000 EUR) tout prêt intragroupe fait par la Société à S.C.I. Tour First sécurisé directement ou indirectement par le bien immobilier de S.C.I. Tour First et (y) toute sûreté accordée afin de garantir les obligations de paiement de la Société ou (le cas échéant) l'emprunteur découlant de ce prêt intragroupe (le cas échéant); et (ii) tout exercice des droits de la Société découlant de ce prêt intragroupe et toute sûreté y relative (le cas échéant); ou

xii. d'aliéner à un tiers tout ou substantiellement tout le bien immobilier détenu par S.C.I. Tour First pour un prix de cession qui ne permettrait pas la décharge intégrale de toute dette financière contractée auprès de tiers (autre qu'une entité affiliée) alors en cours et mise à la disposition de BCSP V CE Lux IV S.C.A.



13.9. Nonobstant toute mention contraire contenue dans les Statuts, les décisions devant être prises par le Gérant ou l'Assemblée Générale, selon le cas, concernant des Affaires Réservées à l'Actionnaire ne peuvent être prises que:

i. par l'Assemblée Générale ou avec son consentement préalable, selon le cas, conformément aux règles de quorum et de majorité requises pour modifier les Statuts; et

ii. avec le consentement écrit préalable (concernant chaque résolution adoptée sur des Affaires Réservées à l'Actionnaire) des bailleurs de fonds nantis concernant toute convention de prêt conclue entre autres entre la Société ou SCI Tour First et de tels bailleurs de fonds nantis. Afin d'éviter tout doute, ce consentement écrit préalable ne sera requis que dans le cas où et aussi longtemps qu'(i) un gage est accordé à ces bailleurs de fonds nantis sur les actions de la Société ou de SCI Tour First et pendant la période où ce gage sera effectif et ne sera plus requis dès que ce gage sera annulé ou (ii) un gage a été accordé à ces bailleurs de fonds nantis par la Société ou SCI Tour First sur les actions de leur(s) filiale (s) directe(s) et pendant la période où ce gage sera effectif et ne sera plus requis dès que ce gage sera levé ou annulé.

Art. 14. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débutera le premier janvier et prendra fin le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Affectation des bénéfices, distribution.

- 15.1. Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société un montant égal à cinq pour cent (5%) qui sera affecté à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.
- 15.2. L'Assemblée Générale, sur recommandation du Gérant, déterminera la manière dont le restant des bénéfices nets annuels sera affecté, y compris par voie de dividendes en actions.
- 15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés (y compris par paiements échelonnées) par le Gérant sous réserve que soient respectées les conditions prévues par la loi.

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par les soins de liquidateurs ou du Gérant alors en fonction qui auront les pouvoirs conférés par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- 16.2. Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera payé aux Actionnaires.
- **Art. 17. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés et ayant fait l'objet d'une résolution. l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 7.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné ont signé le présent acte.

Signé: V. POURTIER, T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2014. Relation: LAC/2014/27265. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105550/791.

(140126360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Konnick Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis. R.C.S. Luxembourg B 32.270.

L'an deux mil quatorze, le six mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.



S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KONNICK INVEST S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 148 du 5 mai 1990. Que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 11 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 du 1 er septembre 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Audrey Lenert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Julien Moerenhout, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Johanna FISCHMANN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.
 - II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:
 - 1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
 - 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
 - 3. Nomination du commissaire vérificateur.
 - 4. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
 - 5. Divers.
- III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence prémentionnée, que sur les 1.000 actions en circulation, 1.000 actions (100%) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de liquidateur de la société:

PATMOS AU LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 137973.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire à la liquidation conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales:

SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A., une société ayant son siège au L-1660 Luxembourg, 84, Grand Rue, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 44.906.



Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge entière et totale aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE CENT EUROS (EUR 1.100).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LENERT, J. MOERENHOUT, J. FISCHMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2014. Relation: LAC/2014/21875. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014076328/76.

(140089462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Spring Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 181.225.

In the year two thousand fourteen, on the twenty day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Cavaliere Holdings S.à r.l., having its registered office at 2 rues des Dahlias L-1411 Luxembourg, registered in Luxembourg with the Trade Register of Luxembourg under number B 177 063 hereby represented by Mrs. Mandira Khaitan Class A manager, residing professionally in London and Christophe Cahuzac Class B manager, residing professionally in Luxembourg.

Hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The sole shareholder, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the actual sole shareholder of Spring Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, incorporated by deed of the undersigned notary, on October 23, 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 3011 of November 28, 2013;
 - that the sole shareholder has taken the sole resolution:

Sole Resolution:

The sole shareholder RESOLVES to amend the nominal value of each share from 1 Euro to 0.01 Euro cents and modify the article 5 as below:

"Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one euro cents (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles."

Expenses:

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as result of this document are estimated to be approximately at EUR 1,500.-



Declaration:

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Cavaliere Holdings S.à r.l., ayant son siège social 2, rue des Dahlias L-1411 Luxembourg, enregistrée au Luxembourg sous le numéro de Registre de Commerce de Luxembourg B 177 063, représentée par Mrs. Mandira Khaitan gérant de catégorie A, avec résidence professionnelle à Londres et Mr Christophe Cahuzac gérant de catégorie B, avec résidence professionnelle à Luxembourg,

Ici représentée par Annick Braquet, résidant professionnellement au L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul associé actuel de la société Spring Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 23 octobre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3011 du 28 novembre 2013.
 - Qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la valeur nominale de chaque action d'1 Euro à 0.01 Euro cent, et de modifier l'article 5 comme suit:

"Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro Cents (EUR 0,01) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.-

Déclaration:

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2014. Relation: LAC/2014/23826. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014076517/80.

(140089393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.



3.14 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 185.688.

EXTRAIT

En date du 27 mai 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Travis Management S.A comme gérant de la Société avec effet immédiat;
- Nomination au poste de gérant de Mme. Richel van Weij, née le 12 mai 1970 à Marowijne (Suriname) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination au poste de gérant de Mme. An-An Shong, née le 25 septembre 1984 à Taipei, Taiwan et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination au poste de gérant de M. Adriaan Willem Johannes den Dunnen, né le 17 août 1959 à Hooge en Lage Zwaluwe, Pays-Bas et avec adresse privée au Moerseweg 8A, 4927RK Hooge Zwaluwe, Pays-Bas, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination au poste de gérant de M. Ricardo Jacobus den Dunnen, né le 22 juillet 1985 à Breda, Pays-Bas et avec adresse privée au Raadhuisstraat 5B, 4927AM Hooge Zwaluwe, Pays-Bas, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014076636/23.

(140089469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Société Générale Luxembourgeoise d'ingénierie et de développement, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9743 Crendal (Wincrange), Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 145.304.

L'an deux mille quatorze, le seize mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme «East&West Finances S.A.», établie et ayant son siège social à L-9743 Crendal (Wincrange), Maison 14, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 140846,

ici représentée par Monsieur Laurent IGNACEL, administrateur de sociétés, demeurant au 5 bis, Avenue de la gare F-40200 Mimizan (France) en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

Que la société à responsabilité limitée «Société Générale Luxembourgeoise d'ingénierie et de développement S.à r.l.» (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-9743 Crendal (Wincrange), Maison 14, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 145304, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 19 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 7 avril 2009 sous le numéro 752 page 36084. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 novembre 2012, en vertu de l'acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, prénommé, publié au Mémorial C du 6 février 2013 sous le numéro 283 page 13538.

Considérant l'agenda de l'assemblée générale extraordinaire comme suit:

Agenda

- 1) Modification de l'article 3 des statuts en relation avec l'objet de la Société; et,
- 2) Divers.

Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique de la Société décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société lequel devra désormais être lu de la manière suivante:



« Art. 3. Objet.

- 3.1. La société a pour objet la consultance en ingénierie.
- 3.2. La société a pour objet la formation des ressources humaines et le développement des connaissances, notamment par la vente, l'organisation et la présentation de séminaires.
- 3.3. La société a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilière se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les disposition applicables comme "société de participations financières", la société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900.-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. IGNACEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2014. LAC/2014/23626. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014076512/58.

(140089779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Spirit of License, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 145.998.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 mai 2014.

Référence de publication: 2014076549/10.

(140089761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Schaepicco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9360 Brandenbourg, 15, Haapstrooss. R.C.S. Luxembourg B 187.334.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux mai.

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1) Madame Léa SCHAEFFER, employée privée, née à Ettelbruck le 30 octobre 1969 (matricule 1969 10 30 205), demeurant à L-9146 Erpeldange, 14, rue du Château;

Ici représentée par Monsieur Eric PICCOTTI, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 15 mai 2014, laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui

2) Monsieur Eric PICCOTTI, gérant de société, né à Esch-sur-Alzette le 20 avril 1972 (matricule 1972 04 20 158), demeurant à L-9146 Erpeldange, 14, rue du Château.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer:

Art. 1 er. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «SCHAEPICCO SARL».



- **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Tandel; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration, showcooking, débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.
- **Art. 4.** La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

- **Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500 €) divisé en cent (100) parts sociales de cent cinquante (125 €) euros chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par les comparants prénommés.

Ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

- **Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- **Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Attribution des parts

Les parts sociales sont souscrites comme suit:Madame Léa SCHAEFFER50 parts socialesMonsieur Eric PICCOTTI50 parts socialesTotal:100 parts sociales

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900 €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:



- 1. Le siège social de la société est fixé à L-9360 Brandenbourg, 15, Haaptstrooss.
- 2. Sont nommés gérants de la société:
- Madame Léa SCHAEFFER, préqualifiée;
- Monsieur Eric PICCOTTI, préqualifié.
- 4. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- 5. Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Eric PICCOTTI, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 23 mai 2014. Relation: DIE/2014/6478. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 30 mai 2014.

Référence de publication: 2014076525/87.

(140090151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Twelve Allium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.240.

Les comptes annuels pour la période du 12 octobre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014076570/11.

(140089510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

SOMAC S.A. "Soft Management Corporation", Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.570.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 07/04/2014 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat de deux Administrateurs sortants, à savoir Messieurs HILBERT Guillaume, 12, rue de la Piscine, B-6791 ATHUS, Belgique et DEHAIBE Bernard, 26, rue du Vicinal, B-6700 BONNERT ARLON, Belgique. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2020

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur DEHAIBE François, de son poste d'Administrateur. L'Assemblée décide de nommer au poste d'Administrateur Monsieur GILLET Etienne, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2020

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur BORDET Jacques, de son poste de Commissaire. L'Assemblée décide de nommer au poste de Commissaire la société AUDITEX SARL, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 91.559. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2020.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014076545/22.

(140090132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.



TS Nautilus (Westendstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.873.300,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.553.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1. Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014076590/17.

(140089477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Tiago German Properties GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 176.719.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 24 avril 2014 que:

- 1. La démission de Monsieur Patrick Moinet, gérant de la Société a été acceptée avec effet au 24 avril 2014;
- 2. Monsieur Kemal Akyel, né le 2 juin 1977 à Beringen, Belgique, demeurant au 6, De Blauken, B-3583 Beringen, Belgique, a été nommé gérant de la Société avec effet au 24 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée;
- 3. Le siège administratif et de direction effective de la société a été transféré de son ancienne adresse au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 24 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Référence de publication: 2014076566/18.

(140090011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Viera Invest and Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.985.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mme Séverine Canova, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 16 Mai 2014 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat, en remplacement de Mme Christelle Ferry.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Séverine Canova

Représentant Permanent

Référence de publication: 2014076611/17.

(140089970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck